

Orléans, le lundi 27 avril 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'État se mobilise pour les plus précaires en période de crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a considérablement renforcé les dispositifs en faveur des plus précaires, en matière d'aide alimentaire, d'hébergement d'urgence, de logement et de politique de la ville. Point sur les mesures prises dans le Loiret au 23 avril 2020.

### L'aide alimentaire

Pour venir en aide aux personnes sans domicile et sans ressources, un dispositif exceptionnel de distribution de « chèques services » qui permettent de se procurer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène, a été lancé. **Dans le Loiret, le montant global de ces chèques, qui sont en cours de distribution, s'élève à 76 000 euros.**

Le fonds d'urgence solidarité permet également de compenser les surcoûts des associations d'aide alimentaire liés à la hausse de leur activité. **Ce fonds a été abondé à hauteur de 26 000 euros dans le Loiret.**

L'État s'assure également de la bonne coordination des associations de distribution d'aide alimentaire, et les met en relation avec des donateurs, notamment des entreprises, qui les approvisionnent en denrées alimentaires mais aussi en gels hydroalcooliques et en masques.

### L'hébergement

Pour s'assurer que chaque personne qui en exprime la demande puisse être hébergée le temps du confinement, **95 places d'hébergement d'urgence supplémentaires ont été ouvertes dans le Loiret, dont 18 places pour les personnes ayant un animal de compagnie.** En outre, grâce au prolongement de 2 mois de la « période hivernale », toutes les places d'accueil d'hiver restent ouvertes sur l'ensemble de la période de confinement. Enfin, les hébergements qui fermaient en journée sont désormais ouverts 24h/24.

Grâce à ces mesures, depuis le début de la crise, le 115 a pu proposer une solution à chaque personne qui a appelé ou qui a été signalé par les maraudes.

### CONTACT PRESSE

---

Colette THÉAS-DUHAMEL  
Chargée des relations presse et de la communication  
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr  
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28

Pour éviter la propagation du virus dans les structures d'hébergement classique (hébergement d'urgence et hébergement des demandeurs d'asile), **un centre d'hébergement spécialisé a été mis en place à Beaugency** pour accueillir les personnes relevant de ces structures et présentant des symptômes de Covid, bien évidemment dans la mesure où leur état de santé n'indique pas une hospitalisation.

## **Le logement**

**La fin de la trêve hivernale a été repoussée de deux mois** : aucune personne ne peut donc être expulsée pendant la période de confinement. Par ailleurs, les instances d'attribution de logements sociaux continuent à fonctionner afin que les attributions de logements sociaux se poursuivent même pendant le confinement.

Enfin, les bailleurs ont tous mis en place des lignes téléphoniques afin de porter assistance aux personnes résidant dans le parc social et confrontées à des difficultés de tous ordres, matérielles ou psychologiques.

## **la Politique de la ville**

Pour assurer la continuité éducative pendant le confinement, des crédits ont été engagés pour l'achat de matériel informatique à destination des familles les moins aisées de tous les quartiers de la politique de la ville.

Les délégués du Préfet à la politique de la ville ont également entrepris plusieurs actions sur le terrain à destination des jeunes des QPV : concours, jeux éducatifs...

## **CONTACT PRESSE**

---

Colette THÉAS-DUHAMEL  
Chargée des relations presse et de la communication  
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr  
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28